

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 22	L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à vingt heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le sept mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en conseil municipal à la salle du conseil en mairie de Vourles, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire.
Ont voté : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Catherine STARON, Thierry DILLENSEGER, Elyane CLOP, Ernest FRANCO, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, Jean Pierre COMBLET, Sébastien BLANC, Christophe CUOQ, Véronique PROT, Fabien DUMAS, Françoise ROUBIN, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPREZ, Adeline FILLOT, Serge MICHAUT, Anne-Marie ISSARTIAL, Philippe RISCH
	Absents : Pascale MILLOT, Elisabeth CHENAU, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Christophe PINEL et Valérie CHANUT
	Pouvoirs : Pascale MILLOT (pouvoir donné à Elyane CLOP), Elisabeth CHENAU (pouvoir donné à Sébastien BLANC), Pascale TURMEL-LOTTEAU (pouvoir donné à Anne Marie ISARTIAL), Christophe PINEL (pouvoir donné à Thierry DILLENSEGER).
	Secrétaire de séance : Françoise ROUBIN

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/03/2024
N°2024-017**

OBJET : Dénomination de nouvelles voies - « Parc du Château »

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le décret du 11 août 2022 « relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions » précise les modalités d'application de l'article 169 de la Loi 3DS :

Considérant que les communes de plus de 2 000 habitants ont jusqu'au 1er janvier 2024 pour transmettre leur Base Adresse Locale, fichier contenant tous les noms de voies et numéros de locaux de la commune.

Madame le Maire signale l'intérêt de donner une dénomination aux voies de la commune et rappelle qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer librement sur ce choix.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoin), le travail de la poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des bâtiments.

Les propriétaires des voies privées ont donné leur accord à la dénomination de leurs voies.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues,

Le conseil municipal,

Madame Catherine STARON, Maire, entendue

A l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

- de VALIDER les noms attribués aux voies communales (liste en annexe de la présente délibération,
- D'ADOPTER les dénominations suivantes :
 - Rue du Parc,
 - Allée des Vignes,
 - Allée des Platanes,
 - Impasse du Bois.
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout autre document nécessaire à l'exécution du présent dossier.

Pour Françoise ROUBIN
Secrétaire



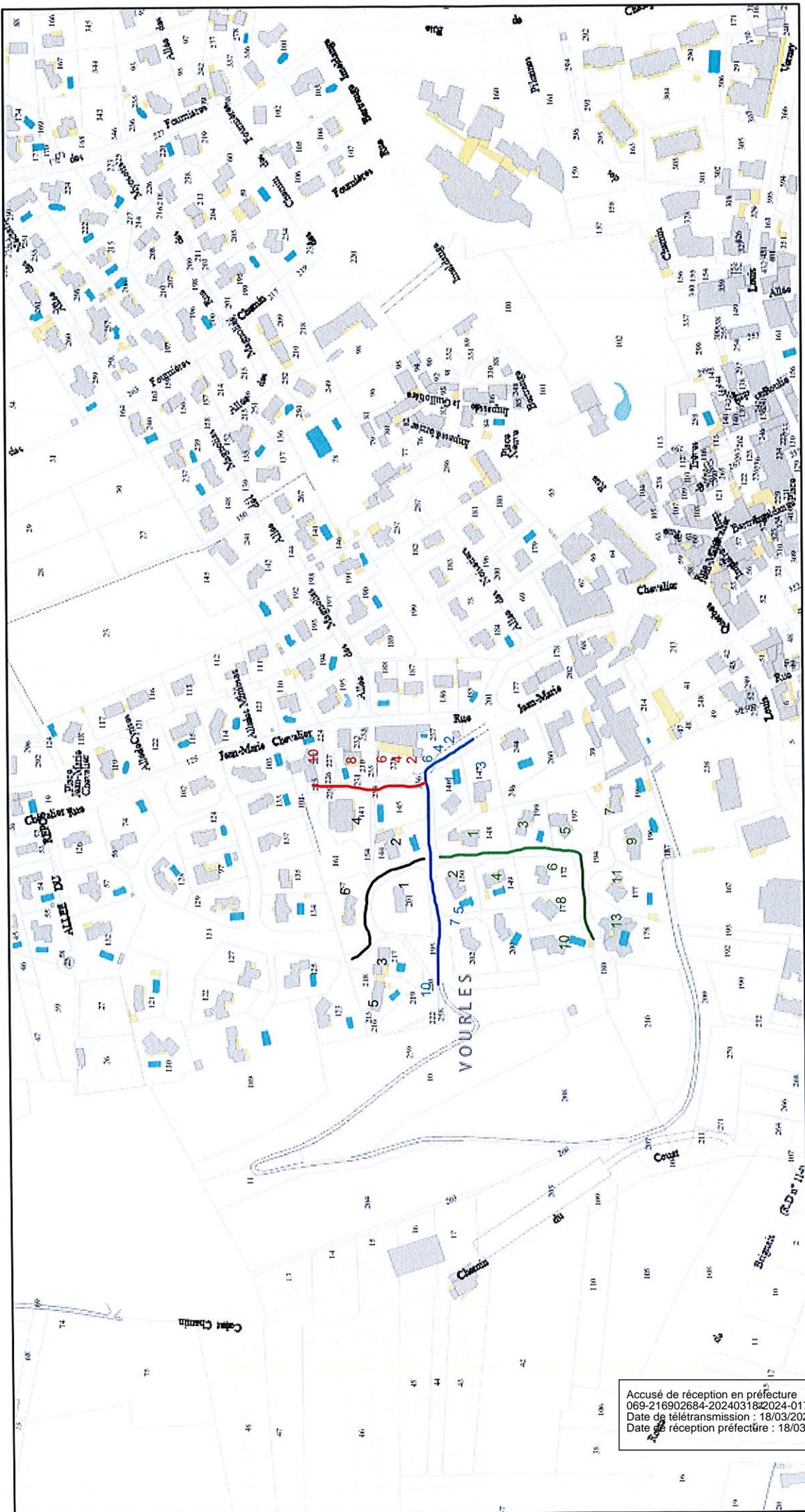
Publiée le 18/03/2024
Pour extrait certifié conforme,

Catherine STARON
Maire



Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20240318-2024-017-DE
Date de télétransmission : 18/03/2024
Date de réception préfecture : 18/03/2024

ALLEE DES PLATANES
 IMPASSE DU BOIS
 ALLEE DES VIGNES
 RUE DU PARC



Accusé de réception en préfecture
 069-216902684-20240318-2024-017-DE
 Date de télétransmission : 18/03/2024
 Date de réception préfecture : 18/03/2024

Légende

-  communes limitrophes
-  Parcelle
-  Bâtiments légers
-  Bâtiments durs
-  Plans d'eau